

DELIBERATION N°2017-163

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 5 juillet 2017 relative à l'instruction des dossiers de candidature à la deuxième période de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc »

Participaient à la séance : Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des dispositions des articles L. 311-10 et R. 311-13 et suivants du code de l'énergie, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a lancé un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc », par un avis¹ publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 3 août 2016.

La deuxième période de candidature s'est clôturée le 1^{er} juin 2017. Les prix moyens pondérés des dossiers que la CRE propose de retenir s'élèvent à 55,5 €/MWh pour la famille 1, à 65,9 €/MWh pour la famille 2 et à 95,1 €/MWh pour la famille 3. Ils s'inscrivent ainsi dans la dynamique de baisse progressive observée à l'occasion des précédents appels d'offres portant sur des installations similaires. Sur le fondement d'hypothèses explicitées dans le rapport de synthèse, la CRE estime que les charges de service public induites par ces projets se situeront autour de 15 M€ pour la première année de fonctionnement des installations et de 198 M€ sur les 20 années du contrat.

La CRE adopte le rapport de synthèse concernant l'instruction des dossiers de candidature à la deuxième période de cet appel d'offres, ci-annexé, ainsi que les fiches d'instruction des offres. Ces documents seront notifiés au ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et une version non confidentielle du rapport sera publiée sur le site internet de la CRE.

Délibéré à Paris, le 5 juillet 2017.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Un commissaire,

Christine CHAUVET

R

¹ Avis n°2016/S 148-268152